

AA264

PERFECTIONNEMENT

1 jour 7 heures

1 010 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Solvabilité II : enjeux et impacts pour les conseils d'administration

Permettre aux administrateurs de faire face aux changements

OBJECTIFS

- Mesurer les enjeux de Solvabilité II
- Appréhender les impacts en terme de risques
- Identifier les nouvelles responsabilités des administrateurs
- Comprendre les règles de contrôle interne et externe

PROGRAMME

A. SOLVABILITÉ II : LES NOUVELLES RÈGLES ET LA GESTION DES RISQUES

1. Nouvelles règles de Solvabilité II : quels sont les enjeux pour les entreprises d'assurances ?
 - a) descriptif de trois piliers
 - b) que change le système Solvabilité II ?
 - c) liste des obligations en matière de transparence
 - d) gestion actif/passif
 - e) appétence aux risques
2. Entreprise Risk Management (ERM)
 - a) définition
 - b) cartographie des risques
 - c) organisation de la gestion de l'ERM dans l'entreprise ; Solvabilité II impose-t-elle une organisation différente de l'entreprise

B. SOLVABILITÉ II : RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET CONTRÔLE

1. Quelles responsabilités des administrateurs ?
 - a) quels sont les impacts de Solvabilité II pour les administrateurs : un rôle nouveau ?
 - b) quelles responsabilités ?
2. Contrôle interne et externe avec Solvabilité II
 - a) modèle AMF et COSO : responsabilité de la gouvernance
 - b) COBIT (partie informatique)

PUBLIC

- Conseils d'administration d'entreprises d'assurances

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes + pratique d'un an minimum.
AA045 - AA215

POINTS FORTS


Ateliers et échanges d'expérience.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de la gouvernance et/ou spécialiste des conseils d'administration, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

27 novembre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.